

BULLETIN de l'académie de RENNES

Janvier 2026

ÉDITO : Le Lycée professionnel face au défi de l'inclusion

Depuis plusieurs années, l'Éducation nationale affirme sa volonté d'inclure tous les élèves, quels que soient leurs besoins. Dans les lycées professionnels, cette ambition prend une dimension particulière : nos établissements accueillent 4,9% d'élèves en situation de handicap soit un taux supérieur à celui du primaire ou du collège et 5 fois plus qu'en filière générale. Certes la voie professionnelle pourrait être pour les jeunes en situation de handicap, une voie valorisante et concrète vers l'emploi. Mais derrière les discours institutionnels, la réalité reste marquée par une orientation parfois subie par les élèves, un manque criant de moyens humains et matériels, compromettant souvent la réussite des élèves.

Une inclusion en progression... sur le papier

Les chiffres montrent donc une hausse du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les lycées professionnels ces dernières années. Cette évolution traduit une politique d'inclusion plus ouverte et la reconnaissance du droit à une scolarité « ordinaire ». Les enseignant.es de lycée professionnels, souvent investi.es, font preuve d'ingéniosité pour adapter leurs cours et leurs supports. Mais la réussite de cette inclusion repose en grande partie sur un accompagnement

individualisé, aujourd'hui insuffisant par manque de dotations horaires, matérielles et humaines.

Le manque d'AESH, un frein majeur

Les Accompagnant.es d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) jouent un rôle essentiel : aide à la communication, soutien dans les apprentissages, accompagnement dans les gestes du quotidien. Pourtant, leur nombre reste largement insuffisant. De nombreux élèves partagent un.e même AESH, ou se retrouvent sans accompagnement plusieurs heures par semaine, faute de personnel disponible. À cela s'ajoute la précarité de leur statut : contrats à temps partiel, salaires modestes, absence de perspectives d'évolution. L'absence de reconnaissance de leur métier est un signal fort de notre institution et a donc des conséquences sur la scolarité des élèves en situation de handicap.

Des moyens matériels et pédagogiques souvent inadaptés

Dans les filières professionnelles, (mécanique, esthétique, cuisine, bâtiment) les besoins en adaptation sont spécifiques : outils ergonomiques, postes de travail aménagés, logiciels adaptés. Or, ces équipements coûtent cher et les dotations budgétaires ne suivent évidemment pas. En outre certains éta-

blissements, particulièrement en zone rurale, doivent composer avec des locaux anciens peu accessibles ou des équipements défaillants.

Des équipes engagées mais à bout

Face à ces difficultés, les enseignant.es et les équipes éducatives font preuve d'investissement important. Mais sans formation suffisante ni soutien institutionnel réel, ils se sentent souvent démunis. L'accompagnement des élèves en situation de handicap demande du temps, de la coordination et des compétences spécifiques, des espaces et outils d'apprentissage adaptés autant d'éléments nécessaires pour une vraie réussite de toutes et tous au lycée professionnel.

Vers une inclusion réelle et durable

Pour que l'école soit réellement inclusive, il ne suffit pas de décréter le droit à la scolarisation. Il faut lui donner les moyens d'exister : former davantage le personnel, revaloriser les métiers d'accompagnement, et investir dans les aménagements nécessaires. Les lycées professionnels, par leur vocation de valorisation des compétences de tous, pourraient devenir des lieux exemplaires d'inclusion à condition que le ministère de l'éducation nationale quitte le registre du discours et donne les moyens nécessaires.

Stage syndical : Démographie lycéenne et carte des formations, le 05 mars à Lanester

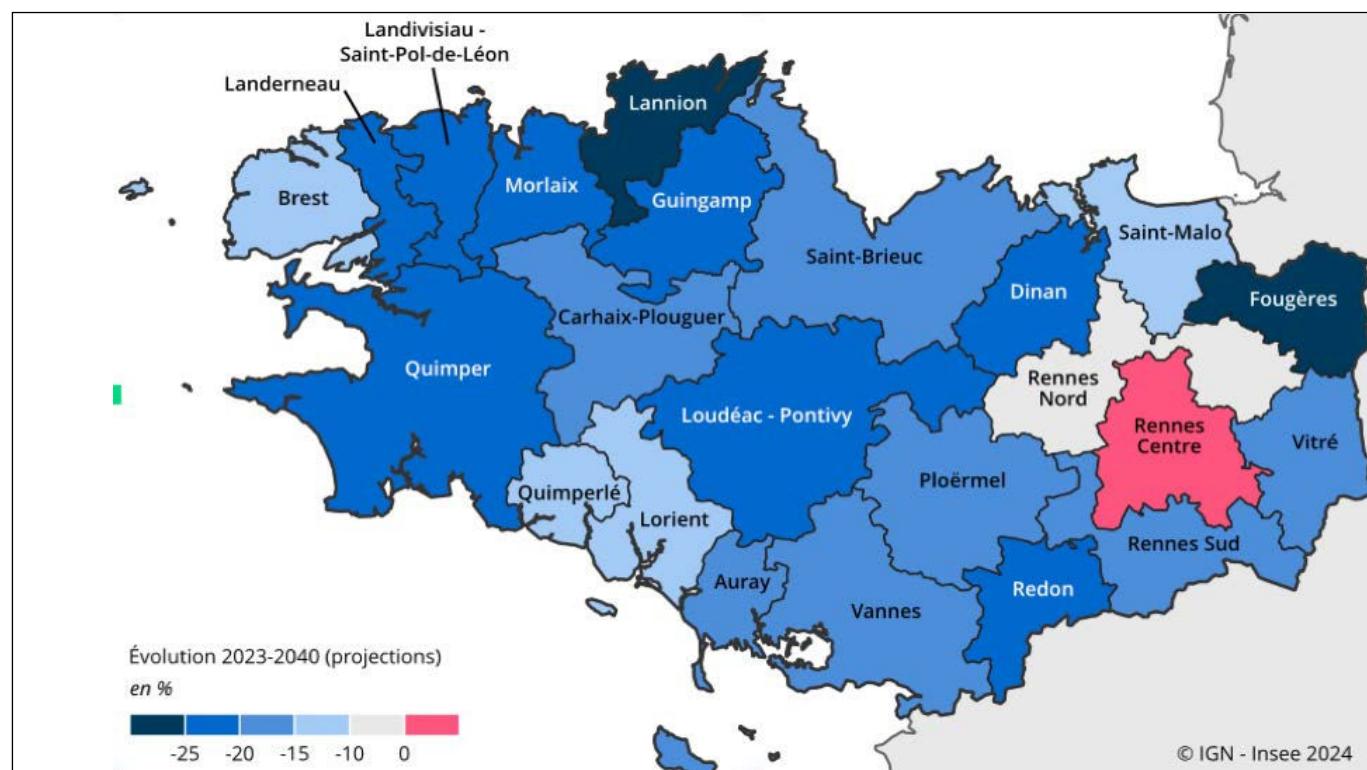
Dans toutes les instances évoquant l'avenir des lycées bretons et de la carte des formations, le rectorat justifie son manque d'ambition par une évolution démographique qui sera défavorable dans les prochaines années. L'académie pourrait perdre jusqu'à 1 300 élèves chaque année. S'il est indéniable, que les effectifs lycéens sont amenés à baisser dans les années à venir (voir carte ci-dessous), il

est important de rappeler que les années passées ont, elles, été marquées par une hausse de la population lycéenne, sans que le rectorat n'en profite pour augmenter l'offre de formation.

Il est cependant nécessaire de se préparer à défendre nos filières de formations dans un contexte qui sera plus compliqué. Comment les différents territoires de la région seront-ils impactés ? Peut-on

profiter de cette évolution démographique pour améliorer l'orientation ? Des lycées sont-ils menacés ? Comment les migrations sont-elles prises en compte ?...

Nous débattrons de toute ces questions lors d'un **stage syndical, ouvert à tous et toutes les enseignant.es du second degré, qui se déroulera au lycée Jean Macé de Lanester le 05 mars 2026.**



Carte de l'INSEE sur l'évolution des effectifs lycéens.

Adhésions

Se syndiquer au SNUEP-FSU, syndiquer de nouveaux collègues, c'est se donner les forces collectives dont notre profession a besoin pour revaloriser tous les aspects de notre métier, nos carrières,

nos salaires et pour l'amélioration des conditions d'études de nos élèves.

Le SNUEP-FSU vous accompagne tout au long de l'année.

<https://snuep.fr/adhrere-snuep-fsu/>



Nos militants se forment pour vous accompagner

Pour permettre aux militants du SNUEP-FSU de l'académie de mieux vous accompagner, les instances nationales du SNUEP-FSU organisent des formations syndicales.

Ainsi, Emilie Reverdy membre du bureau académique, s'est rendue les 10 et 11 décembre à Paris pour un stage intitulé « nouveaux militants ».

Elle a ainsi pu développer ses connaissances, sur le fonctionnement de la FSU, sur les instances paritaires, mais surtout sur les droits des collègues dans les établissements ? Quelles sont les obligations des collègues (décrets, lois...) et qu'est-ce qui est facultatif (Vademecum, note de services) ?

Cette formation aura été l'occasion d'apprendre les différentes façons de communiquer et d'accompagner les enseignants au sein d'un établissement, mais aussi d'échanger avec des militants d'autres académies afin d'améliorer les pratiques de chacun.e.

Mouvement Intra-académique.

Le serveur du Rectorat pour le mouvement Intra ouvrira à la mi-mars.

Dès ouverture du serveur, il sera possible de consulter une liste des postes vacants mais la rédaction des vœux ne doit pas se limiter à ceux-ci. En effet des postes peuvent se libérer par des collègues souhaitant aussi muter. Attention, l'ordre et

la typologie de vœux conditionnant l'attribution des bonifications, cette rédaction doit être bien étudiée. Le SNUEP est disponible pour conseiller individuellement chaque collègue.

Contactez la section académique du SNUEP-FSU pour vous aider dans la formulation des vœux, le calcul de votre barème ou toute

question liée au mouvement intra-académique par téléphone (06 22 74 69 54) ou par mail (sa.rennes@snuep.fr)

Dès que les dates exactes d'ouverture du serveur seront connues, le SNUEP-FSU organisera des permanences pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de venir échanger sur leur projet de mutation.

Action sociale en faveur des personnels avec le SAPAP

Le SAPAP (Service Académique de Prévention et d'Appui aux Personnels) propose des prestations qui facilitent les conditions de vie des agents et de leurs familles.

Bénéficiaires :

- Les personnels en activité, les personnels contractuels rémunérés sur le budget des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE).

L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS DE L'ACADEMIE DE RENNES

Des prestations pour faciliter les conditions de vie des agents et de leurs familles.

La famille	Les vacances et les loisirs	Les séjours pour les enfants et les adolescents	Le logement des agents	Le soutien financier aux agents	La restauration des agents
<ul style="list-style-type: none">• Les places en crèches• Les CESU garde d'enfant 0/6 ans• Les allocations au titre des enfants en situation de handicap• L'aide au logement étudiant ou lycéen	<ul style="list-style-type: none">• Les chèques vacances• PRÉAU• Les journées culturelles• Breizh C.E• L'aide aux activités artistiques, culturelles ou sportives des agents	<ul style="list-style-type: none">• Les séjours SRIAS• Les Fauvettes• Les subventions pour les séjours d'enfants	<ul style="list-style-type: none">• Le logement social• Le logement temporaire• Le prêt du CSF• L'aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP)• L'aide au dépôt de garantie	<ul style="list-style-type: none">• Les aides financières exceptionnelles• Les prêts sociaux à taux zéro• Les actions concertées• L'aide à l'évolution professionnelle	<ul style="list-style-type: none">• La prestation repas

- Les retraités et ayants-droit d'agents de l'État peuvent également bénéficier de certaines prestations.

- Toutes ces aides sont accordées sur demande des agents et dans la limite des crédits disponibles. Elles sont pour la plupart soumises à conditions de ressources.

Les places en crèches

- La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Bretagne et la Préfecture de la Région Bretagne ont réservé, pour les agents de l'État en Bretagne, 353 places en crèches dans différentes structures sur les quatre départements bretons.

Les CESU garde d'enfant 0/6 ans

- Pour faciliter la vie de ses agents, l'État propose une participation aux frais de garde de leurs enfants âgés de 0 à 6 ans avec le « Ticket CESU - garde d'enfant 0/6 ans ». Le montant de l'aide s'élève entre 200 € et 840 €, en fonction des ressources, par année pleine et par enfant à charge.

Les allocations au titre des enfants en situation de handicap

- L'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (APEH) est versée aux agents qui perçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

L'APEH n'est pas cumulable avec la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

- L'allocation pour les jeunes adultes de 20 à 27 ans poursuivant des études ou un apprentissage (AJAH) est versée dans le prolongement de l'APEH.

L'AJAH n'est pas cumulable avec la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Ces allocations versées par le SAGAS ne sont pas soumises à conditions de ressources.

L'aide au logement étudiant ou lycéen

- Cette prestation académique s'adresse aux agents dont les enfants lycéens ou étudiants, âgés de moins de 24 ans au 1er septembre 2025 et rattachés fiscalement, sont inscrits pour l'année scolaire 2025/2026 dans un cycle d'études secondaires ou supérieures ayant entraîné une installation, à titre onéreux, hors du domicile familial avec une distance d'au moins 40 kilomètres entre le domicile familial et l'établissement scolaire fréquenté.

L'aide va de 150 € à 300 € en fonction du quotient familial annuel et est versée une seule fois au début de l'année scolaire.

L'aide est accordée sous conditions de ressources.

Les chèques vacances

Ce dispositif repose sur une épargne salariale de l'agent majorée d'une participation de l'État employeur : de 10 à 30 % selon les revenus et jusqu'à 35 % pour les agents de moins de 30 ans. Ce dispositif permet de financer un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

<https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/>

PRÉAU

PRÉAU propose à tous les agents du Ministère de l'Éducation nationale des prestations culturelles, sportives,

touristiques et de loisirs à des tarifs préférentiels. L'adhésion à PRÉAU est gratuite.

Les prestations proposées par la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Bretagne

- Des sorties culturelles et de loisirs sur les quatre départements bretons.

- Des tarifs préférentiels sur de nombreuses prestations de loisirs moyennant une cotisation réduite à **Breizh C.E.**,

- Une prestation destinée à favoriser la pratique par les agents d'une activité artistique, culturelle ou sportive. L'aide est égale à 50 % de la dépense qui doit être d'au moins 60 €. Le montant de l'aide est plafonné à 50 €.

- Des séjours pour les enfants et les adolescents sur le temps des vacances scolaires : voile, équitation, séjours linguistiques...

Les propositions de la SRIAS Bretagne font l'objet d'une communication par mail aux agents.

Les Fauvettes

L'association *Les Fauvettes* est l'opérateur principal d'aide aux séjours de vacances en France, à l'étranger ainsi que des séjours linguistiques, aux enfants et adolescent des agents du MEN, qui bénéficient d'un tarif réduit calculé sur leurs revenus, avec une prise en charge allant de 40 % à 80 % du prix public.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Toutes prestations d'action sociale : 02 99 25 10 88

ce.actionsociale35@ac-rennes.fr

Logement social : 02 99 25 10 99
ce.35logementsocial@ac-rennes.fr